



Acte d'engagement

A adresser par courrier à
Association loi 1901 – ARMT - 109 D rue Gustave Flaubert - 83000 TOULON

Nom de l'entreprise :

Nom de l'inscription :

Coordonnées du responsable pour la régatée

Nom :

Prénom :

Adresse internet :

Téléphone portable :

L'ARMT est une association loi 1901 qui a besoin de votre soutien. Cet acte d'engagement vous permet de participer à la régatée organisée sous réserve de la réception d'un chèque de 700 euros(*) TTC par équipage à l'ordre de l'ARMT, et d'une caution, non encaissée de 500 euros. Les images des deux précédentes éditions, ainsi que les premiers documents de course sont disponibles sur www.armtoulon.fr.

Vous pouvez aussi profiter de cet acte d'engagement pour aider l'ARMT - association qui ne bénéficie d'aucune subvention publique - comme partenaire « OR » ou « ARGENT » pour l'aider dans sa mission d'assistance aux régatés / régatiers.

Je choisis d'être :

Montant

<input type="checkbox"/>	Un concurrent	700 €	Inscription et soirée équipage du S18 pour 4 personnes
<input type="checkbox"/>	Un partenaire « Argent »	1000 €	Inscription et soirée équipage du S18 pour 4 + logo dans les documents de cette course
<input type="checkbox"/>	Un partenaire « Or »	2000 €	Inscription et soirée équipage du S18 pour 4 + logo dans tous les documents de course et textiles pendant un an

Au-delà de 4 personnes, la présence au dîner du samedi est de 20 € / personne en sus

20 € X =

L'entité signataire certifie que le skipper aura les connaissances nécessaires pour prendre la responsabilité du voilier et de son équipage pour la navigation envisagée.

Date et signature

(*) : En cas d'annulation, les frais déjà engagés par l'ARMT ne pourront être intégralement remboursés ; dans une telle situation, l'ARMT s'engage cependant à rembourser ce qui n'aura pas été encore gagé.